



**ENTRETIEN INDIVIDUEL
OU EN COUPLE**

VOTRE GROSSESSE VIENT D'ÊTRE DÉCLARÉE

La loi du 5 mars 2007 prévoit systématiquement pour toutes les femmes enceintes un entretien individuel ou en couple.

La Direction de la Protection Maternelle et Infantile,

**vous propose de
prendre rendez-vous
pour un entretien
avec la sage-femme
de votre secteur.**

C'est un temps d'échange et d'écoute
avec votre sage-femme de PMI.

Il permet :

- d'exprimer vos besoins et vos attentes,
- de répondre à vos interrogations,
- d'évoquer vos difficultés éventuelles,
- d'essayer de trouver ensemble des solutions adaptées.

Prendre rendez-vous
selon votre lieu d'habitation
avec la sage-femme de votre
secteur (vous trouverez les
adresses au dos).

Quand faire l'entretien ?

L'idéal est de le faire très tôt, dès le 4^{ème} mois de grossesse. Vous profiterez au mieux de toutes les informations sur son déroulement et trouverez les réponses à vos attentes.

Déroulement de l'entretien

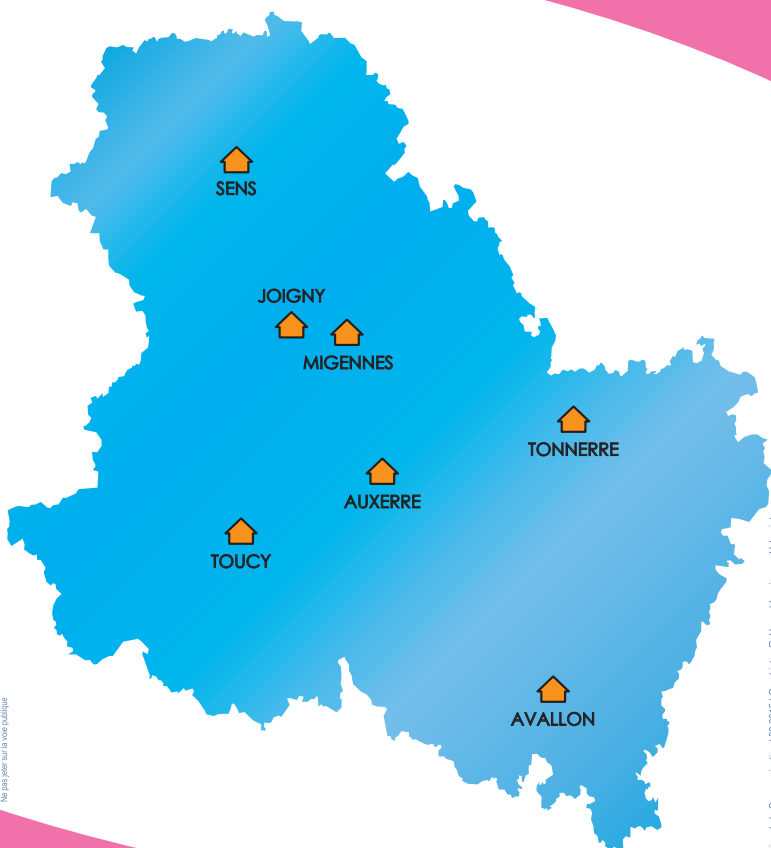
L'entretien dure une heure environ. Il peut s'effectuer à votre domicile ou à l'Unité Territoriale de Solidarité de votre secteur. Votre conjoint peut participer à cet entretien.

Modalités de l'entretien

L'entretien est pris en charge dans le cadre du suivi de votre grossesse, aucun règlement ne vous sera demandé. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour cet entretien au numéro ci-dessous :



Unités Territoriales de Solidarité



- Sage-femme de PMI de Sens - 26, rue Carnot : 03 86 83 67 08
- Sage-femme de PMI d'Auxerre - 4, avenue de Perrigny : 03 86 49 58 58
- Sage-femme de PMI de Joigny - 1, rue Alexander Von Humboldt : 03 86 92 08 17
- Sage-femme de PMI de Migennes - 60, rue Émile Zola : 03 86 92 08 17
- Sage-femme de PMI de Tonnerre - 35, rue Vaucorbe : 03 86 54 85 04
- Sage-femme de PMI d'Avallon - 2, rue du Général Leclerc : 03 86 34 95 35
- Sage-femme de PMI de Toucy - 10, rue Arrault : 03 86 44 42 02